

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER DU 13 OCTOBRE 2020

(Visioconférence Guadeloupe / Martinique)

Le Conseil académique de l'Université des Antilles, dans sa séance du 13 octobre 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education, Vu les statuts de l'Université des Antilles, Vu le Conseil de l'UFR Santé en date du 1^{er} octobre 2020.

a délibéré :

Objet : Maquette des enseignants du PASS et Modalités de Contrôle des Connaissances

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote.

Il est demandé au Conseil académique de se prononcer sur les Modalités de Contrôle des Connaissances PASS/LAS et accès MMOPK ainsi que la maquette des enseignements du PASS.

Résultat du vote	Nombre de membres	57
	Nombre de membres présents ou représentés	36
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis: FAVORABLE	Pour	36

Les Modalités de Contrôle des Connaissances PASS/LAS et accès MMOPK, et la maquette des enseignements du PASS ont été approuvées à l'unanimité des membres du Conseil académique.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Pointe-à-Pitre, le 13 octobre 2020

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY

Pièces jointes: 2

UNIVERSITE DES ANTILLES

UFR SANTÉ

Modalités de Contrôle de Connaissances PASS / LAS et accès MMOPK

Année Universitaire 2020/2021

1. Parcours de formation PASS / LAS

L'admission en $2^{\grave{e}me}$ année de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie ou Kinésithérapie (MMOPK) est subordonnée à la validation d'un parcours de formation et à la réussite à des épreuves :

- Parcours de formation au titre du I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation
 - 1° Licence avec une option accès santé (LAS)
 - 2° Parcours spécifique « accès santé » (PASS)
- Épreuves du 1^{er} groupe (admissibilité)
 - 1° LAS : 60 ECTS année Licence + « corpus santé » 24 ECTS validé en 1 à 3 ans
 - 2° PASS: 60 ECTS, dont « mineure disciplinaire » 10 à 20 ECTS
- Épreuves du 2^{ème} groupe (oraux d'admission)
 - 1° LAS: tous les étudiants admissibles
 - 2° PASS : dispense pour note minimale (50% des places) admis après le 1^{er} groupe

L'université propose aux candidats ayant validé le PASS sans avoir accédé à MMOPK une poursuite d'études dans le parcours de licence correspondant à l'UE « mineure disciplinaire » validée.

Les candidats n'ayant pas ou que partiellement validé le PASS participent à la procédure nationale de préinscription.

Seules deux candidatures (PASS + LAS ou LAS + LAS ou PACES + PASS ou PACES + LAS) sont possibles pour se présenter en filière de santé, selon la réglementation.

En PASS, l'étudiant a jusqu'à la date limite de désinscription de l'université pour se désister sans consommer une chance.

En LAS, une candidature est définitive et consomme une chance lorsque le dossier de candidature complet est déposé à la scolarité de l'UFR Santé.

2. Maquette d'enseignements PASS / LAS

	Unités d'Enseignement (UE)	CM	ED	Epreuve	Durée	COEFF.	ECTS	Semestre	Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie	Kiné
UE1	Santé, Société, Humanité	20	4	QCM	30 mn	1	3	S1	3	3	3	3	3
UE2	Epidemiologie, biostatistiques, économie de la sante, et prévention	20	4	QCM	30 mn	1	3	S1	3	3	3	3	3
UE3	Informatique médicale et technologies de la communication	20	4	QCM	30 mn	1	3	S1	3	3	3	3	3
UE4	Rayonnement et Santé	20	4	QCM	30 mn	1	3	S1	3	3	3	3	3
UE5	Biochimie	20	4	QCM	30 mn	1	3	S1	3	3	3	3	3
UE6	Embryologie	20	4	QCM	30 mn	1	3	S1	3	3	3	3	3
UE7	Physiologie humaine	20	4	QCM	30 mn	1	3	S1	3	3	3	3	3
UE8	Anatomie générale	20	4	QCM	30 mn	1	3	S1	3	3	3	3	3
UE9	Chimie	20	4	QCM	30 mn	1	3	S1	3	3	3	3	3
UE10	Anglais	4	20	QCM	30 mn	1	3	S2	3	3	3	3	3
UE11	Decouverte des métiers de la santé	4	20	QCM	30 mn	1	3	S2	3	3	3	3	3
UE12	Santé et environnement	18	6	QCM	30 mn	1	3	S2	3	3	3	3	3
UE13	Biologie cellulaire et moléculaire	20	4	QCM	30 mn	1	3	S2	3	3	3	3	3
UE14	Histologie	20	4	QCM	30 mn	1	3	S2	3	3	3	3	3
UE15	Anatomie du bassin et unité foeto-placentaire	20	4	QCM	30 mn	1	3	S2	3	3	3	3	3
UE16	Morphogenèse et Anatomie cranio-faciale et cervicale	20	4	QCM	30 mn	1	3	S2	3	3	3	3	3
UE17	Biomatériaux	24	0	QCM	30 mn	1	3	S2	3	3	3	3	3
UE18	Initiation à la connaissance des produits de santé	20	4	QCM	30 mn	1	3	S2	3	3	3	3	3
UE19	Anatomie fonctionnelle de l'appareil locomoteur	16	4	QCM	30 mn	1	3	S2	3	3	3	3	3
UE20	Réadaptation - handicap	20	4	QCM	30 mn	1	3	S2	3	3	3	3	3
UE21	Préparation aux épreuves orales	3	6			1		S2					
	UE Mineure Disciplinaire						10 à 20	S1/S2	10 à 20	10 à 20	10 à 20	10 à 20	10 à 20

Légende

UE transversale obligatoire PASS et facultative L.AS

UE santé obligatoire PASS et obligatoire LAS

UE santé obligatoire PASS et facultative LAS

UE facultative

UE mineure disciplinaire obligatoire PASS

Validation PASS 39 ECTS UE "Corpus MMO ou P" + 10-20 ECTS "Mineure disciplinaire" + UE "facultatives" > ou = 60 ECTS

3. Modalités d'accès aux filières de santé par PASS

Un candidat en PASS peut être admissible à partir du moment où la mineure disciplinaire est validée et 60 ECTS sont acquis.

Le critère prédominant d'admissibilité est la **moyenne générale des UE obligatoires en PASS** pour la filière concernée (cf. maquette d'enseignement PASS / LAS).

Un même module ne peut pas être repassé plusieurs fois pour améliorer cette moyenne, s'il a déjà été validé. La session de rattrapage a pour objectif de valider les 60 ECTS pour le passage en L2 de la mineure disciplinaire (L2 avec ou sans AS).

Un étudiant en PASS dont la première candidature n'a pas abouti à l'entrée dans la filière désirée peut présenter une seconde candidature par le LAS à partir du moment où : (1) il a validé 60 ECTS supplémentaires ; (2) son **dossier académique** le classe dans les **meilleurs étudiants** de sa formation de licence.

4. Modalités d'accès aux filières de santé par LAS

Un candidat en LAS peut être admissible à partir du moment où son année de licence **et** la mineure santé sont **validés**.

Il n'existe **pas de compensation entre les UE du corpus santé** : chacun des modules du corpus santé donne lieu à **une note qui doit être supérieure à 10** pour être validé.

Une note moyenne est réalisée sur l'ensemble du corpus Santé. Un même module ne peut pas être repassé plusieurs fois pour améliorer cette moyenne, s'il a déjà été validé.

Un critère majeur d'admissibilité est son dossier académique (coefficient 6 sur 10). Il doit donc être classé dans les meilleurs étudiants de sa formation de licence.

Un candidat en LAS peut proposer sa seconde candidature à partir du moment où :

- il a validé 60 ECTS supplémentaires et à un niveau supérieur par rapport à sa première candidature ;
- son dossier académique le classe dans les meilleurs étudiants de sa formation de licence.

5. Évaluation académique

Elle comprend l'évaluation du parcours académique (**note parcours académique**) tout au long des différentes formations suivies post-bac.

La note de 20 sera attribuable en cas de parcours sans redoublement. Un retrait 10 points sera effectué par redoublement.

Le dernier semestre validé (semestre impair, S1 pour L1, S3 pour L2, S5 pour L3) donne lieu à une note (appelée **note décile licence**) calculée à partir du rang de classement parmi les étudiants LAS de l'année de licence (décile) pour 75% et de la moyenne obtenue durant ce semestre pour 25%.

1 ^{er} décile	20
2 ^e décile	15
3º décile	10
4 ^e décile	5
5 ^e décile et +	0

Exemple de calcul : pour 1 étudiant de LAS dans une promotion de 50 étudiants de licence, classé 8^e (second décile) avec 13 de moyenne, la note licence est = $(0.75 \times 15 + 0.25 \times 13) = 14.5$

6. Modalités des examens écrits des UE Santé

Les examens écrits (20 à 30 QCM par UE) des UE du corpus santé du LAS et du programme PASS dispensés au 1^{er} semestre se dérouleront 1^{ère} quinzaine de janvier.

Les examens écrits (20 à 30 QCM par UE) des UE dispensés au 2^{ème} semestre auront lieu la 2^{ème} quinzaine d'avril.

Une session de rattrapage des examens écrits (20 à 30 QCM par UE) pour les UE santé non validées (1^{er} et 2^{ème} semestre) se tiendra au cours de la 1ère *quinzaine de mai*.

7. Composition du jury MMOPK

Le jury est composé conformément à l'article 9 de l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique (et selon les conditions du III de l'article 6 du même arrêté relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute).

Un même jury est constitué pour l'accès à l'ensemble de ces formations. Le jury comporte au moins huit membres. Ces membres, dont le président du jury, sont nommés par le président de l'université dont :

- Au moins 4 enseignants dont au moins 1 enseignant représentant chacune des formations considérées. Ces 4/5 enseignants sont désignés sur proposition du ou des directeurs des unités de formation et de recherche ou de la structure de formation de sage-femme concernée. Le président du jury est désigné parmi ces 4/5 membres.
- Au moins 4 autres membres dont au moins 1 enseignant d'une discipline autre que celles de santé (université des Antilles ou non) et 1 personnalité qualifiée extérieure à l'université (des Antilles) ; ces 2 dernières personnes pourraient faire partie des oraux 1 pour les oraux PASS et 1 pour les oraux de LAS.

L'article 12 de l'arrêté du 04 novembre 2019 précise : les oraux sont constitués au moins de deux examinateurs dont au moins un est extérieur à l'université, au moins un membre du jury mentionné à l'article 9 et, le cas échéant, des examinateurs adjoints participant uniquement à l'évaluation des épreuves orales.

Et le décret : s'il le juge nécessaire, le président de l'université peut nommer des examinateurs adjoints pour participer, avec les membres du jury, à l'évaluation des épreuves du second groupe. Les examinateurs peuvent participer aux délibérations du jury avec voix consultative pour l'attribution de notes se rapportant aux épreuves qu'ils ont évaluées.

En cas de défaillance d'un membre du jury avant la phase de recevabilité, le président de l'université procède à son remplacement dans le respect des dispositions ci-dessus. En cas de partage des voix, le président du jury a voix prépondérante.

Une déclaration nominative des membres du jury est contresignée par le président de l'université et renouvelée chaque année.

8. Premier et second groupe d'épreuves, phases d'admissibilité et admission

■ **PASS - Premier groupe d'épreuves** : la moyenne des notes des UE obligatoires M, M, O, P ou K sera calculée.

Pour l'admissibilité, cette moyenne du 1^e groupe d'épreuves doit être supérieure à une moyenne seuil basse définie par le jury.

Les meilleurs étudiants seront admis directement, sur la base d'une moyenne seuil haute ajustée par le jury, dans les filières de santé, pour au maximum 50 % des places globales et par filière.

 LAS - Premier groupe d'épreuves : L'excellence du parcours académique, la note décile licence et la moyenne corpus santé sont affectées de différents coefficients pour donner la note du 1er groupe d'épreuves :

	Note parcours académique	Note décile licence	Moyenne corpus santé
Coefficients	2	6	2

Pour l'admissibilité, la note 1^e groupe d'épreuves doit être supérieure à une note seuil définie par le jury.

- PASS et LAS Second groupe d'épreuves : les épreuves orales (Mini-Entrevues Multiples ou MEM) sont au nombre de 3 d'une durée de 10 minutes chacun :
 - Discussion autour d'une situation complexe (100 points)
 - Synthèse et analyse d'un extrait d'article (100 points)
 - Transmission d'un conseil (100 points)

La note sur 300 points à l'issue des MEM est ramenée à une **note de 2**ème **groupe d'épreuves** sur 20.

Le classement final est obtenu en faisant la moyenne du classement écrit et du classement oral.

Les classements PASS et LAS sont distincts.

9. Nombre de places par filière

L'Université des Antilles, sous réserve d'avis conforme de l'Agence Régionale de Santé (ARS), proposera à l'issue de l'année 2020-2021 l'accès en 2^{ème} année MMOPK selon les chiffres (indicatifs à ce stade) suivants :

- Médecine :
 - o 70 étudiants issus de la formation PASS Antilles
 - o 30 étudiants issus du groupe de parcours de formation LAS Antilles
 - o 14 étudiants issus de la formation PASS Guyane
 - o 2 étudiants issus de la formation LAS Guyane
- Pharmacie (universités partenaires de l'Hexagone) :
 - o 5 étudiants issus de la formation PASS Antilles

- o 2 étudiants issus du groupe de parcours de formation LAS Antilles
- o 2 étudiants issus de la formation PASS Guyane
- o 1 étudiant issus de la formation LAS Guyane

• Odontologie (universités partenaires de l'Hexagone) :

- o 6 étudiants issus de la formation PASS Antilles
- o 1 étudiant issu de la formation LAS Antilles
- o 2 étudiants issus de la formation PASS Guyane
- o 1 étudiant issu de la formation LAS Guyane

• Maïeutique:

- o 9 étudiants issus de la formation PASS Antilles
- o 1 étudiant issu de la formation LAS Antilles
- o 4 étudiants issus de la formation PASS Guyane
- o 1 étudiant issu de la formation LAS Guyane

• Kinésithérapie :

- o 7 étudiants issus de la formation PASS Antilles
- o 3 étudiants issus du groupe de parcours de formation LAS Antilles
- o 2 étudiants issus de la formation PASS Guyane
- o 1 étudiant issus de la formation LAS Guyane

Les places non pourvues dans un parcours de formation à l'issu des délibérations peuvent être basculées vers un autre parcours de formation par le jury.

Un ultime numerus clausus sera publié par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du Ministère des Solidarités et de la Santé pour les étudiants inscrits en PACES au cours de l'année 2020-2021 pour les filières MMOPK.

A titre indicatif, le nombre d'étudiants ayant doublé la PACES Antilles en 2019-2020 et admis en 2^{ème} année de médecine était de plus de 68 sur 155 places.

10. Procédure d'évaluation des candidatures

PROCEDURE PASS

Phase 1 : Après la seconde session d'examens écrits, un jury n°1 se réunit fin mai pour valider les résultats du premier groupe d'épreuves. Un classement provisoire est établi par filière (avant choix). Le jury détermine pour chaque filière MMOPK la note seuil pour l'admissibilité à l'oral et la note seuil pour l'admission directe.

Phase 2 : Les étudiants en PASS reçoivent leurs résultats et rang de classement **provisoire** par filière (avant choix). Ils s'inscrivent alors sur le portail numérique dans la (les) filière(s) qu'ils visent. Après vérification des notes et analyse des choix des étudiants, le jury détermine la liste **provisoire** des étudiants Admis Avant Choix (**ADAC**), la liste des étudiants Autorisés à l'Oral Avant Choix (**AOAC**) et fixe le nombre d'étudiants admis sur la Liste Complémentaire (**LC**) par filière ou refusés.

Phase 3: Les étudiants admis avant choix (ADAC) ou admissibles à l'oral avant choix (AOAC) ou en liste complémentaire (LC) dans au moins une des filières priorisent leurs choix sur le

portail numérique suivant un calendrier défini à l'avance. Ils deviennent alors Admis Direct (AD) ou Autorisés à l'Oral (AO).

Cette étape permet à des étudiants initialement LC de devenir, en cas de renoncement de certains étudiants, autorisés à l'oral (AO) ou admis direct (AD) en fonction de leur rang. Le nombre d'AD ne peut dépasser 50% du nombre de places dans la filière.

Les étudiants ADAC dans une filière et qui la refusent, **perdent l'avantage de cette admission directe**, mais peuvent se présenter à l'oral pour la filière concernée car ils deviennent automatiquement AO pour cette filière.

A ce stade, s'ils n'abandonnent pas une filière où ils sont ADAC, ils deviennent admis, devront l'accepter et n'iront pas à l'oral.

Exceptionnellement, un étudiant devenant admis « par erreur » dans une filière qu'il ne souhaite pas/plus accepter, pourra libérer cette place, qui sera remise à l'oral. Il pourra alors participer aux oraux pour lesquels il est AO.

Si l'étudiant préfère se présenter à l'oral, il **abandonne** la(les) filière(s) où il est AD : il devient AO pour la (les) filière(s) pour la(les)quelle(s) son rang de classement le permet.

Aller à l'oral n'ouvre en aucun cas les portes des filières où l'étudiant était déjà refusé.

Phase 4 : Le jury n°2 se réunit mi-juin. Un relevé de notes (résultats actualisés mais toujours provisoires) est alors consultable via le portail numérique.

A cette étape, on obtient les listes PASS suivantes :

- Liste des admis directs pour chacune des filières ;
- Liste des étudiants pouvant passer l'oral pour chacune des filières avec un rang provisoire;
- Liste des étudiants refusés, ne pouvant pas aller à l'oral.

Le jury fixe le nombre d'étudiants autorisés à passer les oraux, qui doit être égal au minimum à deux fois le nombre de places restantes, la moitié ayant été donnée en admission directe et l'autre moitié devant être pourvues après les épreuves orales.

Phase 5: Pour les étudiants non retenus par admission directe mais AO dans une ou plusieurs filières, un oral (commun à toutes les filières) leur est proposé.

Les 3 épreuves orales communes à toutes les filières sont évaluées sur 5 critères de 19 points + 1 critère temps de 5 points (= 100 points par oral) pour un total de 300 points. Trois notes sur 100 points sont communiquées à la fin des épreuves à l'étudiant sur son relevé de notes.

Le classement final des candidats admissibles par filière est obtenu **en divisant par deux la somme du classement au premier groupe d'épreuves écrites et du classement au second groupe d'épreuves orales.** Les ex aequo sont départagés (voir ci-dessous) et les rangs ainsi obtenus sont reclassés à partir du rang 1 (réinitialisation).

En cas d'ex aequo, le candidat ayant le meilleur classement à l'oral devient prioritaire. Si le classement à l'oral est identique entre les ex aequo, les étudiants sont départagés par rapport à la note moyenne du premier groupe d'épreuves des UE obligatoires pour la filière puis la note moyenne générale sur l'ensemble des UE validées.

Le président du jury veille au bon déroulement des épreuves orales et vérifie la cohérence de la notation. Les documents de jury (critères d'appréciation retenus, grilles d'évaluation, commentaires divers...) sont qualifiés de « documents de travail ».

A ce titre, ils sont la propriété du jury et ne sont aucunement communicables.

Phase 6 : Après les oraux, prévus sur une durée d'une semaine fin juin, le jury n°3 se réunit début juillet et un relevé de notes (résultats actualisés) est consultable via le portail numérique.

Les étudiants admis avant choix (ADAC) ou en liste complémentaire (LC) dans au moins une des filières à l'issue des épreuves du second groupe priorisent leurs choix sur le portail numérique selon un calendrier défini à l'avance.

A ce stade, s'ils n'abandonnent pas une filière où ils sont ADAC, cela signifie qu'ils l'acceptent définitivement.

En cas de désistement **exceptionnel** d'un étudiant dans une filière A après choix définitif (**cet étudiant signant alors une attestation de désistement**), l'étudiant suivant classé sur la liste finale de classement de la filière A est appelé. Si l'étudiant appelé est libre et accepte la place qui lui est proposée, la procédure s'arrête là.

Si l'étudiant a déjà accepté une filière B, deux solutions sont possibles :

- Il choisit la filière A et libère une place dans la filière B : il faut donc appliquer à nouveau la procédure pour cette filière B,
- Il décide de garder la place qu'il avait choisie initialement dans la filière B et l'étudiant suivant classé juste après lui dans la filière A est alors appelé, et ainsi de suite, dans la limite de 1 semaine ferme après la date de rentrée dans la filière.

Au final, on obtient les listes PASS suivantes :

- Liste des admis en santé par filière ;
- Liste des étudiants qui peuvent se présenter une seconde fois ;
- Liste des étudiants qui ne peuvent plus se présenter.

Un relevé de notes (résultats finaux) est consultable via le portail numérique.

A l'issue des résultats du premier et du second groupe d'épreuves, les places sont accordées définitivement sous condition de validation d'au minimum 60 ECTS mineure disciplinaire comprise.

Les places non pourvues en PASS sont reportées dans les autres parcours de formation, selon les conditions de l'article 7 de l'arrêté du 04 novembre 2019.

PROCEDURE LAS

Phase 1: Après la seconde session d'examens écrits, **un jury n°1** se réunit fin mai pour examiner les résultats de l'évaluation des dossiers de candidature (par une commission préalable) et valider les résultats du premier groupe d'épreuves. Un interclassement LAS provisoire est établi par filière (avant choix).

Le jury détermine pour chaque filière MMOPK la note seuil pour l'admissibilité à l'oral.

Phase 2 : Les étudiants en LAS reçoivent leurs résultats et rang de classement **provisoire** par filière (avant choix). Ils s'inscrivent alors sur le portail numérique dans la (les) filière(s) qu'ils

visent. Après vérification des notes et analyse des choix des étudiants, le jury détermine la liste **provisoire** des étudiants autorisés à l'oral avant choix (**AOAC**) et fixe le nombre d'étudiants admis sur la liste complémentaire (**LC**) par filière ou refusés.

Phase 3: Les étudiants admissibles à l'oral avant choix (AOAC) ou en liste complémentaire (LC) dans au moins une des filières priorisent leurs choix sur le portail numérique suivant un calendrier défini à l'avance. Ils deviennent alors autorisés à l'oral (AO).

Cette étape permet à des étudiants initialement LC de devenir, en cas de renoncement de certains étudiants, autorisés à l'oral (AO) en fonction de leur rang.

A ce stade, s'ils n'abandonnent pas une filière où ils sont AOAC, ils deviennent AO. Aller à l'oral n'ouvre en aucun cas les portes des filières où l'étudiant était déjà refusé.

Phase 4 : Le jury n°2 se réunit mi-juin. Un relevé de notes (résultats actualisés mais toujours provisoires) est alors consultable via le portail numérique.

A cette étape, on obtient les listes LAS suivantes :

- Liste des étudiants pouvant passer l'oral pour chacune des filières avec un rang provisoire;
- Liste des étudiants refusés, ne pouvant pas aller à l'oral.

Le jury fixe le nombre d'étudiants autorisés à passer les oraux, qui doit être égal au minimum à deux fois le nombre de places par filière ouvertes au LAS.

Phase 5: Pour les étudiants AO dans une ou plusieurs filières, un oral (commun à toutes les filières) leur est proposé.

Les 3 épreuves orales communes à toutes les filières sont évaluées sur 5 critères de 19 points + 1 critère temps de 5 points (= 100 points par oral) pour un total de 300 points. Trois notes sur 100 points sont communiquées à la fin des épreuves à l'étudiant sur son relevé de notes.

Le classement final des candidats admissibles par filière est obtenu **en divisant par deux la somme du classement au premier groupe d'épreuves écrites et du classement au second groupe d'épreuves orales.** Les ex aequo sont départagés (voir ci-dessous) et les rangs ainsi obtenus sont reclassés à partir du rang 1 (réinitialisation).

En cas d'ex aequo, le candidat ayant le meilleur classement à l'oral devient prioritaire. Si le classement à l'oral est identique entre les ex aequo, les étudiants sont départagés par rapport à la note moyenne du corpus santé.

Le président du jury veille au bon déroulement des épreuves orales et vérifie la cohérence de la notation. Les documents de jury (critères d'appréciation retenus, grilles d'évaluation, commentaires divers...) sont qualifiés de « documents de travail ».

A ce titre, ils sont la propriété du jury et ne sont aucunement communicables.

Phase 6: Après les oraux, prévus sur une durée d'une semaine fin juin, le jury n°3 se réunit début juillet et un relevé de notes (résultats actualisés) est consultable via le portail numérique. Les étudiants admis avant choix (ADAC) ou en liste complémentaire (LC) dans au moins une des filières à l'issue des épreuves du second groupe priorisent leurs choix sur le portail numérique selon un calendrier défini à l'avance.

A ce stade, s'ils n'abandonnent pas une filière où ils sont ADAC, cela signifie qu'ils l'acceptent définitivement.

En cas de désistement **exceptionnel** d'un étudiant dans une filière A après choix définitif (**cet étudiant signant alors une attestation de désistement**), l'étudiant suivant classé sur la liste finale de classement de la filière A est appelé. Si l'étudiant appelé est libre et accepte la place qui lui est proposée, la procédure s'arrête là.

Si l'étudiant a déjà accepté une filière B, deux solutions sont possibles :

- Il choisit la filière A et libère une place dans la filière B : il faut donc appliquer à nouveau la procédure pour cette filière B,
- Il décide de garder la place qu'il avait choisie initialement dans la filière B et l'étudiant suivant classé juste après lui dans la filière A est alors appelé, et ainsi de suite, dans la limite de 1 semaine ferme après la date de rentrée dans la filière.

Au final, on obtient les listes LAS suivantes :

- Liste des admis en santé par filière ;
- Liste des étudiants qui peuvent se présenter une seconde fois ;
- Liste des étudiants qui ne peuvent plus se présenter.

Un relevé de notes (résultats finaux) est consultable via le portail numérique.

A l'issue des résultats du premier et du second groupe d'épreuves, les places sont accordées définitivement sous condition de validation de l'année de licence.

Les places non pourvues en LAS sont reportées dans les autres parcours de formation, selon les conditions de l'article 7 de l'arrêté du 04 novembre 2019.



PASS / LAS

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020 - 2021

SEMESTRE 1

UE1 - Santé, Société, Humanité (3 ECTS, 20 heures CM + 4h ED)

Coordonnateur: Pr. Louis JEHEL

Objectifs : développer une culture commune de santé, une réflexion éthique (équilibre éthique – juridique), la connaissance des sciences humaines et des relations entre soignés et soignants, une réflexion sur les bases rationnelles d'une démarche scientifique.

Intitulé	Heures
Cours magistraux enregistrés sur eCursus	
Violence et Santé	
Addictions et santé, quel impact sur la société	
Santé mentale et société, quelles conséquences pour la santé publique	
Suicide et société	
Santé et humanité numérique : la prise en charge de la parole en souffrance	
Santé et Travail	
Pourquoi des Comités de Protection des Personnes ?	
Qui sont les victimes ?	
Stress et développement de l'enfant	
Comment protéger l'enfant naissant ?	
Accueillir les émotions	
Le harcèlement scolaire est-il une fatalité ?	
La télémédecine, pourquoi faire ?	
Tabagisme est-il une maladie ?	
Du rétablissement à la résilience : quels parcours pour se réincarner ?	
Le rétablissement	
Se construire avec un traumatisme	
La contagion des émotions, comment y faire face ?	
Prendre soins de la personne souffrante dans une dynamique transculturelle	
Total (heures cours)	20
Enseignements dirigés	
Préparation aux examens	
Total (heures ED)	4
Total (heures cours + ED)	24

UE2 - Epidémiologie, biostatistiques, économie de la santé et prévention (3 ECTS, 20 heures CM + 4h ED)

Coordonnateur: Pr. Mathieu NACHER

Objectifs: acquérir les connaissances de base en épidémiologie, statistiques appliquées à la santé, santé publique et économie de la santé.

Intitulé	Heures
Cours magistraux enregistrés sur eCursus	
Probabilités et statistiques (statistiques descriptives, statistiques inférentielles, tests	
d'hypothèse)	
Echantillonnage	
Biais	
Facteurs de Confusion	
Mesures d'impact	
Types d'études (expérimentales, cohortes, cas témoin, transversales)	
Méthodologie de la recherche clinique	
Niveau de preuve	
Mesure de l'état de santé	
Santé publique	
Besoins et demandes de Santé	
Risques et facteurs de risque	
Les grands problèmes de Santé en France	
La prévention et la promotion de la santé	
Protection sociale, économie de la Santé	
Total (heures cours)	20
Enseignements dirigés	
Préparation aux examens	
Total (heures ED)	4
Total (heures cours + ED)	24

UE3 - Informatique médicale et technologies de la communication (3 ECTS, 20 heures CM + 4h ED)

Coordonnateur: Dr Emmanuelle SYLVESTRE

Objectifs : connaître les principes de la santé numérique, les différents systèmes d'information en santé. Connaître les systèmes d'exploitation des données en santé

Intitulé	Heures
Cours magistraux enregistrés sur eCursus	
Introduction à la santé numérique	
Grands principes en santé numérique, stratégie nationale, enjeux	
Réglementation en santé numérique, Règlement Général sur la Protection des Données	
Système d'information en santé, terminologies	
Représentation des données en santé	
Système d'information hospitalier	
Le Dossier Patient Informatisé	
Système décisionnel hospitalier : le Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information	

Systèmes d'exploitation des données de santé, Aide à la décision en santé publique	
Gestion bibliographique médicale électronique	
Aide à la décision en santé publique	
Entrepôts de données de santé	
Système National des Données de Santé (SNDS)	
Total (heures cours)	
Enseignements dirigés	
Préparation aux examens	
Total (heures ED)	
Total (heures cours + ED)	24

UE4 - Rayonnements et Santé (3 ECTS, 20 heures CM + 4h ED)

Coordonnateurs: Pr. Karim FARID et Dr Nathalie RIZZO-PADOIN

Objectifs : comprendre les processus physiques et les effets biologiques des rayonnements ionisants - Connaître les principales utilisations médicales (diagnostiques et thérapeutiques) des rayonnements ionisants.

Intitulé		
Cours magistraux enregistrés sur eCursus		
Physique nucléaire/radioactivité		
Noyau atomique et stabilité/instabilité nucléaire		
Transformations radioactives et interactions rayonnements-matière		
Production des radionucléides et des produits de Santé contenant des radionucléides		
Radiobiologie - Radioprotection		
Nature des risques et niveaux d'exposition naturelle et artificielle		
Effets biologiques des rayonnements ionisants		
Radioprotection du patient, des professionnels de santé et de l'environnement		
Utilisation médicale des rayonnements ionisants		
Utilisations en imagerie		
Utilisations en thérapie		
Utilisations en recherche préclinique et en recherche biomédicale		
Total (heures cours)	20	
Enseignements dirigés		
Calculs de décroissance / Cas pratiques de radioprotection		
Cas cliniques		
Total (heures ED)		
Total (heures cours + ED)		

UE5 - Biochimie (3 ECTS, 20 heures CM + 4h ED)

Coordonnateur : Dr Georges DOS SANTOS et Dr Yohann GARNIER

Objectifs : connaître les structures des protéines et des glucides. Connaître les voies métaboliques de base

Intitulé	
Cours magistraux enregistrés sur eCursus	
Introduction à la Biochimie et structure des acides aminés	

Structure des acides aminés et peptides	
Structure des protéines et hémoglobine	
Structure des glucides	
Métabolisme enzymatique	
Métabolisme énergétique cellulaire	
Régulation de la glycolyse et néoglucogenèse	
Régulation de la néoglucogenèse et voie des pentoses-phosphates	
Glycogénolyse et glycogénogenèse	
Structure des lipides et β-oxydation	
Synthèse des acides gras et triglycérides, et cycle de Krebs	
Régulation hormonale du métabolisme, au repos et durant l'exercice	
Total (heures cours)	20
Enseignements dirigés	
Structure des protéines et glucides et métabolisme	
Voies métaboliques	
Total (heures ED)	4
Total (heures cours + ED)	24

UE6 - Embryologie (3 ECTS, 20 heures CM + 4h ED)

Coordonnateur: Pr. Edith CHEVRET

Objectifs: poser les bases du développement humain. A la fin de cette enseignement l'étudiant saura: comment se mettent en place les gamètes; distinguer les étapes du développement embryonnaires qui se produisent avant l'implantation; décrire l'implantation; décrire la gastrulation, énumérer et décrire les 3 tissus fondamentaux qui compose l'embryon; expliquer comment le disque plat embryonnaire se transforme en une structure tridimensionnelle; résumer le processus d'organogenèse

Intitulé	Heures
Cours magistraux enregistrés sur eCursus	
Gamétogenèse	
Fécondation	
Procréation médicale assistée et méthodes contraceptives	
Embryologie des 4 premières semaines de développement	
Semaine de développement 1, SD1 : segmentation, totipotence, migration tubaire	
Semaine de développement 2, SD2 : implantation, transformation du blastocyste	
Semaine de développement 3, SD3 : gastrulation, début de la neurulation	
Semaine de développement 4, SD4 : délimitation de l'embryon, neurulation	
Organogenèse	
Mécanismes généraux et bases de l'organogenèse	
Histogenèse et cytogenèse du système nerveux	
Organogenèse de l'intestin primitif, de la face et des membres	
Organogenèse de l'appareil urinaire et de l'appareil cardiovasculaire	
Organogenèse de l'appareil génital et différenciation sexuelle	
Total (heures cours)	20
Enseignements dirigés	

Préparation aux examens	
Total (heures ED)	4
Total (heures cours + ED)	24

UE7 - Physiologie humaine (3 ECTS, 20 heures CM + 4h ED)

Coordonnateur: Pr. Rémi NEVIERE

Objectifs : connaissance des grands systèmes de régulation du corps humain : régulation hydrique, thermique, du pH, échanges ioniques et système nerveux autonome.

Intitulé	Heures
Cours magistraux enregistrés sur eCursus	·
Régulation du milieu intérieur : compartiments hydriques et thermorégul	lation
Homéostasie. Compartiments hydriques	
Exemple de régulation du milieu intérieur par le rein	
Physiologie rénale	
pH et équilibre acido-basique	
Potentiel électrochimique. Définition et mesures du pH	
Tampons pH ouverts et fermés	
Applications au diagramme de Davenport	
Transports membranaires et applications	
Perméabilité. Loi de Fick. Mobilité ionique	
Transport passif, facilité et actif. Potentiels membranaires	
Applications à l'ECG	
Mécanique des fluides	
Biophysique de la circulation	
Hémodynamique	
Total (heures cours)	20
Enseignements dirigés	
Préparation aux examens	
Total (heures ED)	4
Total (heures cours + ED)	24

Coordonnateur : Pr. André-Pierre UZEL Objectifs : organisation anatomique générale des appareils et des systèmes

UE8 – Anatomie générale (3 ECTS, 20 heures CM + 4h ED)

Intitulé	Heures
Cours magistraux enregistrés sur eCursus	
Introduction anatomie générale, orientation dans l'espace	
Étude générale des os, des articulations et des muscles	
Généralités en anatomie des membres	
Généralités en anatomie morphologique des parois du tronc ostéologie et anatomie fonctionnelle de la colonne vertébrale et de la cage thoracique	
Anatomie générale et morphologique de l'appareil circulatoire	
Anatomie générale et morphologique de l'appareil respiratoire	
Anatomie générale et morphologique de l'appareil digestif	

Anatomie générale et morphologique de l'appareil uro-génital	
Anatomie générale et morphologique de la tête et du cou	
Anatomie générale et morphologique du SNC et périphérique	
Anatomie générale et morphologique des organes des sens	
Total (heures cours)	20
Enseignements dirigés	
Total (heures ED)	4
Total (heures cours + ED)	24

UE9 – Chimie (3 ECTS, 20 heures CM + 4h ED)

Coordonnateur : Robert PELMARD (MCF)

Objectifs : acquérir les connaissances de base de chimie utiles à la compréhension de l'action des médicaments.

médicaments.	
Intitulé	Heures
Cours magistraux enregistrés sur eCursus	
Architecture de la matière	
Atomistique (Approche classique et quantique)	
Thermodynamique chimique (Etude de l'énergie des liaisons chimique)	
Propriétés des liaisons chimiques	
Nomenclature et Isomérie	
Transformations de la matière	
Fonctions: Alcool, carbonyle, amine, acide	
Molécules possédant plusieurs fonctions chimiques (Sucres, Amino-Acide,)	
Chimie minérale	
Classification périodique des éléments	
Etude des éléments simples (oxygène, Azote etc)	
Chimie des complexes (Réactions chimiques entrant dans la respiration humaine)	
Chimie des solutions	
Total (heures cours)	20
Enseignements dirigés	
Total (heures ED)	4
Total (heures cours + ED)	24

SEMESTRE 2

UE10 – anglais (3 ECTS, 4 heures CM + 20h ED)

Coordonnateur : Fred PLUMAIN

*Objectifs : a*cquérir dans la perspective d'études de santé, des compétences de communication en anglais, ainsi qu'un solide bagage linguistique spécialisé.

Intitulé	Heures
Cours magistraux enregistrés sur eCursus	
Présentation des enjeux de la LVE en lien avec les métiers de santé : véritable passeport vers l'informations scientifique (articles publications, conférences, ateliers)	
Consolider par la pratique et l'exposition régulière à la langue, les connaissances linguistiques générales et spécialisées dans divers contextes culturels	
Total (heures cours)	4
Enseignements dirigés	
Comprendre en tant qu'auditeur : l'essentiel d'une conférence, d'un discours, d'un compte rendu et d'autres formes d'exposés professionnels plus ou moins complexes. Niveau B2 du CECRL	
Suivre des arguments complexes sur des sujets ayant trait à son domaine de spécialité.	
Distinguer le thème d'un discours des digressions ou inserts qui y apparaissent.	
Reconnaître le point de vue de l'interlocuteur et le distinguer des faits qu'il évoque.	
Comprendre des annonces et des instructions détaillées et les suivre efficacement.	
Lire pour s'informer et discuter. Peut comprendre une grande variété de textes, à condition de pouvoir les relire et d'avoir accès à des ouvrages de référence.	
Peut lire une correspondance dans son domaine et saisir facilement l'essentiel du sens	
pour être capable de la transférer à quelqu'un d'autre.	
Peut parcourir rapidement plusieurs textes en parallèle et peut identifier ce qui est	
pertinent et utile dans certains passages, pour la tâche de synthèse. Peut obtenir des renseignements, peut reconnaître si un texte donne de l'information	
factuelle ou bien s'il cherche à convaincre les lecteurs.	
Lire des instructions : peut comprendre des instructions longues et complexes dans son	
domaine, y compris le détail des conditions et des mises en garde, à condition de pouvoir	
en relire les passages difficiles.	
Total (heures ED)	20
Total (heures cours + ED)	24

UE11 – Découverte des métiers de la santé (3 ECTS, 4 heures CM + 20 h ED)

Coordonnateur: Pr. Jeannie Hélène-Pelage et Dr Kéve-Yann LARA

Objectifs : connaître différents métiers médicaux et paramédicaux par des échanges avec des professionnels de la santé

Intitulé	Heures
Cours magistraux enregistrés sur eCursus	
Les métiers de la santé	
Les cursus médicaux et paramédicaux	
Total (heures cours)	4
Enseignements dirigés	
Total (heures ED)	20
Total (heures cours + ED)	24

UE12 – Santé et environnement (3 ECTS, 18 heures CM + 6h ED)

Coordonnateur: Pr. Raymond CESAIRE

Objectifs : appréhender l'impact de l'environnement sur la santé par des problématiques touchant les populations des Antilles et/ou de la Guyane

Intitulé	Heures
Cours magistraux enregistrés sur eCursus	
Santé environnementale	
Arboviroses	
Écosystème tropical et pathologies parasitaires	
Introduction à la microbiologie environnementale	
Chlordécone et santé	
Cancers et environnement, registres des cancers	
Toxicologie liée à l'environnement caribéen	
Total (heures cours)	18
Enseignements dirigés	
Santé environnementale et arboviroses	
Écosystème tropical et pathologies parasitaires	
Introduction à la microbiologie environnementale	
Chlordécone et santé	
Cancers et environnement, registres des cancers	
Toxicologie liée à l'environnement caribéen	
Total (heures ED)	6
Total (heures cours + ED)	24

UE13 - Biologie cellulaire et moléculaire (3 ECTS, 20 heures CM + 4h ED)

Coordonnateurs: Dr Yohann GARNIER et Dr Georges DOS SANTOS

Objectifs : connaître les composants et les fonctions de base d'une cellule - connaître des méthodes couramment utilisées pour l'analyse des cellules et des tissus - Connaître les bases moléculaires de l'organisation du génome - appréhender les bases de la fonction du génome, de l'expression des gènes

Intitulé	Heures
Cours magistraux enregistrés sur eCursus	
Biologie cellulaire	
Introduction à la biologie cellulaire et membrane plasmique	
Cytosquelette et trafic intracellulaire	
Contacts cellule-cellule et contacts cellule-matrice	
Noyau et division cellulaire	
Tissu sanguin et tissu musculaire	
Méthodes d'analyse cellulaire et tissulaire	
Biologie moléculaire	
Les gènes codent des ARN et des polypeptides	
Organisation du génome	
Réplication de l'ADN, copie de l'information génétique	

Expression de l'information génétique: de l'ADN à l'ARN : transcription et maturations des ARNm	
Code Génétique et traduction : de l'ARN à la protéine	
Régulation transcriptionnelle, post transcriptionnelle et post traductionnelle	
Outils et techniques de la biologie moléculaire	
Total (heures cours)	20
Enseignements dirigés	
Biologie cellulaire	
Biologie moléculaire	
Total (heures ED)	4
Total (heures cours + ED)	24

UE14 - Histologie (3 ECTS, 20 heures CM + 4h ED)

Coordonnateur: Pr. Edith CHEVRET

Objectifs: savoir prendre en charge un prélèvement humain, connaître les bases de l'histologie humaine pour appréhender les notions de physiopathologie et de bio-pathologie.

Intitulé	Heures
Cours magistraux enregistrés sur eCursus	
Introduction à l'histologie humaine	
Méthode d'études en histologie et cytologie	
Les tissus épithéliaux	
Les tissus conjonctifs	
Les tissus musculaires	
Les tissus nerveux	
Quelques exemples d'intégration des tissus élémentaires (peau, appareil cardio- vasculaire, appareil digestif, appareil broncho-pulmonaire)	
Total (heures cours)	20
Enseignements dirigés	
Préparation aux examens	
Total (heures ED)	4
Total (heures cours + ED)	24

UE15 – Anatomie du bassin et unité foeto-placentaire (3 ECTS, 20 heures CM + 4h ED)

Coordonnateur: Pr. Max UZEL

Objectifs: acquérir les notions d'anatomie nécessaires à la filière de maïeutique; Acquérir les notions sur le développement du placenta et son rôle dans les échanges materno-foetaux

Intitulé	Heures
Cours magistraux enregistrés sur eCursus	
Anatomie du bassin	
Paroi du pelvis : bassin osseux et articulations Périnée Féminin/Masculin	
Petit Bassin Féminin/Masculin	
Vaisseaux et nerfs pelviens Féminin/Masculin (veines pelviennes, système lymphatique, innervation pelvienne et périnéale)	
Utérus, trompes, ovaires, ligament large Vagin, OGE, filière urinaire féminine	
Organes génitaux et filière urinaire masculins	

Développement placentaire et échange materno-foetaux	
Le placenta : définition, description anatomique et histologique	
Le développement placentaire : de la fécondation à la nidation ; de la nidation à la fin	
de T1 : organogenèse ; début de T2 à T3 ; cas particuliers : placentation des grossesses	
gémellaires	
Sécrétion hormonale placentaire : définition générale : placenta, glandes endocrines ;	
les hormones polypeptidiques placentaires ; les hormones stéroïdes ; autres facteurs	
Le liquide amniotique : formation ; résorption ; volume ; composition ; propriétés ;	
examen ; pathologie	
La barrière placentaire ; la circulation fœtale ; les échanges gazeux ; les échanges	
nutritifs; épuration	
Abrègé des pathologies du placenta : pathologie du développement placentaire ;	
retentissement placentaire de pathologies maternelles de la grossesse	
Total (heures cours)	20
Enseignements dirigés	
Anatomie	
Unité foeto-placentaire	
Total (heures ED)	
Total (heures cours + ED)	24

UE16 – Anatomie cranio-faciale et cervicale (3 ECTS, 20 heures CM + 4h ED)	
Coordonnateur : Pr. André-Pierre UZEL	
Objectifs : acquérir les notions d'anatomie nécessaires à la filière d'odontologie	
Intitulé	Heures
Cours magistraux enregistrés sur eCursus	
Morphogénèse cranio-faciale	
Les cellules des crêtes neurales	
Appareil pharyngé	
Mise en place de face et cavité buccale	
Odontogénèse	
Aspects morphologiques et régulation	
Dentinogenèse – Amelogenèse	
Anatomie	
Rachis	
Crane : fosses crâniennes et oreille	
Paires crâniennes (V, VII, IX, X)	
Loges cervicales : limites et contenu / cavité orale	
Mandibule et maxillaire	
Sphénoïde, palatin, fosse infra temporale et ptérygo-palatine, fosses nasales	
Total (heures cours)	20
Enseignements dirigés	
Total (heures ED)	4
Total (heures cours + ED)	24

UE17 – Biomatériaux (3 ECTS, 24 heures CM)

Coordonnateur: Pr. Caroline BERTRAND

Objectifs : de la sélection d'un biomatériau à la mise sur le marché d'un dispositif médical : sélection, validation et commercialisation

Intitulé	Heures
Cours magistraux enregistrés sur eCursus	
Les différentes familles de matériaux :	
- Définition, présentations des différentes familles de matériaux et notion de matériaux	
composites.	
- Les défauts dans les matériaux en fonction de leur famille : du micro au macro	
- Propriétés spécifiques de chacune des familles de matériaux : mécaniques, optiques et	
magnétiques (nouveaux traitements pour le cancer par nanoparticules)	
- Sélection des matériaux et diagrammes d'Ashby (tentative de sélection pour des	
exemples d'applications dans le domaine médical)	
Les biomatériaux :	
- Définition et caractéristiques essentielles qui les différencient d'un matériau	
conventionnel	
- Présentation des différentes classes (illustration par des exemples concrets)	
- Les procédés de fabrication : du massif à la nanoparticule (peut être fait en se servant	
des exemples précédemment choisis), fabrication additive	
- Techniques de caractérisation mécanique et de tenue à la corrosion plus spécifiques	
des biomatériaux	
- Techniques d'imagerie utilisées pour caractériser les endommagements des biomatériaux	
Fonctionnalisation de biomatériaux : du revêtement à l'encapsulation de médicaments	
Interactions biomatériaux et environnement biologique : biocompatibilité	
1	
Les applications cliniques en odontologie et en médecine :	
- implants dentaires	
- applications dans le champ de la réadaptation Biomatériaux et dispositif médical : aspects réglementaires, évaluation et mise sur le	
marché	
Matériovigilance : surveillance des incidents en relation avec l'utilisation des	
dispositifs médicaux	
Biomatériaux et ingénierie tissulaire	
Total (heures cours)	24
Total (heures cours + ED)	24

UE18 – Initiation à la connaissance du médicament et autres produits de santé (PdS) Coordonnateurs : Dr Christophe PADOIN Objectifs : former à la connaissance du médicament et autres produits de santé (Pds) Intitulé Heures Cours magistraux enregistrés sur eCursus Cadre juridique Définition des produits de santé et structures de régulation Economie des PdS - Pharmacoéconomie Règles de prescription et bon usage du médicament Développement et production des PdS Conception d'un PdS

Galénique		
Cycle de vie		
Pharmacologie et pharmacocinétique		
Pharmacologie générale (principes)		
Pharmacologie appliquée (Anti-infectieux, Antihypertenseurs)		
Pharmacocinétique : devenir du médicament dans l'organisme		
Vigilances : Pharmacovigilance et Matériovigilance		
Total (heures cours)	20	
Enseignements dirigés		
Préparation aux examens		
Total (heures ED)	4	
Total (heures cours + ED)	24	

UE19 – Anatomie fonctionnelle de l'appareil locomoteur (3 ECTS, 16 heures CM + 4h ED)	
Coordonnateur : Pr. André-Pierre UZEL	
Objectifs : acquérir les notions d'anatomie nécessaires aux filières de réadaptation	
Intitulé	Heures
Cours magistraux enregistrés sur eCursus	
Anatomie du complexe articulaire de l'épaule	
Anatomie du coude et des articulations de la prono supination	
Anatomie du poignet et de la main	
Anatomie du complexe articulaire de la hanche et du genou	
Anatomie de la cheville et du pied	
Anatomie descriptive de la colonne vertébrale	
Anatomie fonctionnelle de la colonne vertébrale	
Total (heures cours)	16
Enseignements dirigés	
Préparation aux examens	
Total (heures ED)	4
Total (heures cours + ED)	20

UE20 - Rééducation - Réadaptation (3 ECTS, 20 heures CM + 4h ED)

Coordonnateur: Dr José-Luis BARNAY

Objectifs : améliorer la compréhension des mécanismes de restauration corporelle et fonctionnelle, connaître le handicap et les mécanismes en lien avec la perte d'autonomie, connaître les moyens utiles à l'accompagnement de personnes en situation de handicap

T	
Intitulé	Heures
Cours magistraux enregistrés sur eCursus	
Classifications et handicap	
Projet de soin– projet de santé – projet de vie	
Loi de février 2005	
Approche systémique	

Kinésithérapie : histoire de la profession	
Définition, rôles et missions	
Place de la kinésithérapie dans le système de santé	
Les métiers de la rééducation	
Relation soignant-soigné, handicap et médiation en santé	
Moyens en rééducation, appareillage et compensations	
Neuro-réhabilitation	
Réadaptation cardiorespiratoire et vasculaire	
Rééducation de l'appareil locomoteur	
Approche pédiatrique	
Rééducation et gériatrie	
Total (heures cours)	20
Enseignements dirigés	
Préparation aux examens	
Total (heures ED)	4
Total (heures cours + ED)	24

UE21 - Préparation aux épreuves orales (0 ECTS, 3 heures CM + 6h ED)

Coordonnateur : Raymond CESAIRE et Rémi NEVIERE

Objectifs: préparer les étudiants aux modalités et attentes des mini-entretiens oraux (MEM) des épreuves du 2ème groupe

Intitulé	Heures
Cours magistraux enregistrés sur eCursus	
Discussion autour d'une situation complexe	
Synthèse et analyse d'un extrait d'article	
Transmission d'un conseil	
Total (heures cours)	3
Enseignements dirigés	
Discussion autour d'une situation complexe	
Synthèse et analyse d'un extrait d'article	
Transmission d'un conseil	
Total (heures ED)	6
Total (heures cours + ED)	9